

12\_INT\_011

Jacques-André Haury  
Député vert libéral  
Lausanne



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le **28 AOUT 2012**

Scanné le \_\_\_\_\_

## Interpellation Jacques-André Haury sur l'avenir de la prison du Bois-Mermet à Lausanne.

Notre système sécuritaire forme un tout. Alors que les statistiques font apparaître une grave recrudescence de la délinquance dans notre canton, certains mettent en cause une procédure pénale devenue trop laxiste. Mais quelle que soit la rigueur de notre police et de notre système judiciaire, la surcharge du système pénitentiaire demeure un facteur limitant : lorsqu'on arrête un délinquant, il faut bien lui trouver une place dans un établissement pénitentiaire.

Dans ce contexte, l'avenir de nos établissements pénitentiaires joue donc un rôle déterminant. Et parmi eux, celui de la prison préventive du Bois-Mermet.

Le 24 avril 2001, le Grand Conseil accordait un crédit de Fr. 3'775'000.- pour la mise en conformité de la prison du Bois-Mermet. A cette date, il n'était nullement question de fermer cet établissement. Depuis lors, la Municipalité de Lausanne, dans le cadre de son projet Métamorphose, semble considérer comme une évidence que le Bois-Mermet sera désaffecté et que les bâtiments seront, à terme, réaffectés « à des activités plus sympathiques : des ateliers d'artistes, des activités culturelles ? » (Sylvia Zamora, dans 24 Heures du 17.10.2009).

A l'appui de ce projet, la Municipalité de Lausanne évoque la note 3 avec laquelle la prison du Bois-Mermet figure au recensement architectural. Sur cette base, le classement de ce bâtiment interdirait toute démolition ou toute transformation. Or c'est bien de transformation et d'agrandissement que cet établissement aurait un urgent besoin.

On peut donc légitimement se demander si, s'agissant de l'avenir du Bois-Mermet, ce sont les nécessités de notre politique sécuritaire ou les choix des Monuments historiques qui doivent l'emporter. Cette question est d'autant plus pertinente que la démolition de la Halle aux locomotives pour construire le nouveau musée des Beaux-Arts - halle qui bénéficie, elle, de la « note 2 » ! - semble ne poser aucun problème. Sans parler de la reconstruction du bâtiment Perregaux pour y loger le nouveau parlement...

Je me permets donc de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat envisage-t-il vraiment de fermer à terme la prison du Bois-Mermet ?
2. Si OUI, pour quels motifs ?
3. Ne pense-t-il pas plus simple et plus économique d'agrandir l'établissement du Bois-Mermet plutôt que d'espérer parvenir à construire ailleurs, dans la région lausannoise, un nouveau centre de détention préventive adapté aux besoins de notre appareil judiciaire ?

Lausanne, le 28 août 2012

Jacques-André Haury

Soubert d'Inopin.